

GESTION ALTERNATIVE DES DECHETS VERTS

Les déchets verts sont des résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien de nos jardins.

On regroupe dans cette catégorie aussi bien les tontes de gazon, les feuilles mortes, les herbes indésirables arrachées que les tailles d'arbres et arbustes.

Ces résidus végétaux, souvent perçus comme des déchets, sont en réalité une source de richesse à part entière et peuvent être utilisés dans le jardin : compostage, paillage...

Règlementation :

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit et les quelques dérogations possibles sont strictement encadrées (article 84 du Règlement Sanitaire Départemental du Val de Marne).

C'est une source de nuisance pour le voisinage et pour ceux qui le pratiquent : odeurs, fumées et production de polluants, en particulier de particules fines dangereuses pour la santé.

Au jardin, il est possible de limiter la quantité de déchets verts :

- ✓ En jouant sur les types de végétaux plantés : végétaux à croissance lente produisant moins de déchets verts, couvre-sols limitant la pousse des mauvaises herbes...
- ✓ En jouant sur des techniques de jardinage (voir ci-après)

A chaque déchet sa solution :

> Tontes de gazon

- ✓ Ne pas utiliser d'engrais et ne pas arroser sa pelouse en période sèche. Pas d'inquiétude si votre pelouse jaunit en été, cela signifie qu'elle se repose. Elle reverdira aux premières pluies.
- ✓ Utiliser une tondeuse mulching. Elle permet de couper très finement l'herbe pour la laisser sur place sans la ramasser. Elle se décomposera rapidement pour former de l'humus et nourrir le sol.
- ✓ Espacer les fréquences de tonte et/ou réduire la hauteur de tonte.
- ✓ Effectuer un fauchage tardif pour créer une prairie. Le fauchage doit avoir lieu une fois par an a minima.

> Feuilles mortes

- ✓ Compostage
- ✓ Paillage (sauf si les feuilles présentent des maladies ou des parasites) sur environ 5 cm de hauteur.

> Tailles

- ✓ Compostage pour les tailles de petites dimensions.
- ✓ Déchetterie pour les tailles de grosses dimensions. En cas de broyage préalable, elles peuvent être utilisées en compostage ou en paillage. Si le jardin le permet, laisser des petits tas de branches au sol le long des murs ou dans des zones reculées : de nombreux alliés du jardin y trouveront domicile, comme le hérisson.

> Désherbage et entretien du jardin

- ✓ Compostage
- ✓ Paillage

Zoom sur...

Le paillage et le compostage permettent de produire des amendements de qualité et peu coûteux. Ils protègent le sol, évitent des trajets en déchetterie et l'achat d'engrais et de terreau.



Le compostage est la transformation, dans des conditions contrôlées, de matières biodégradables en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu est un amendement organique, le compost.

La ville distribue des composteurs à prix réduit.

Pour plus de renseignements sur cette opération, vous pouvez contacter le service Environnement au 0800 874 204 (appel gratuit).



Le paillage est une opération consistant à recouvrir le sol et le pied des plantes cultivées avec des matières végétales opaques mais laissant passer l'air et l'eau. Cette pratique protège la structure de la terre, l'enrichit en matière organique, limite les pertes d'eau et la croissance des herbes indésirables.

Cette solution est moins exigeante en manipulations que le compostage mais tout aussi efficace.



La technique de **prairie** consiste à ne faucher qu'une seule fois et tardivement tout ou une partie du jardin. L'idéal est de le faire lorsque les plantes ont terminé leur cycle naturel (croissance, floraison, production de graines). Le développement de nombreuses espèces végétales sera facilité, tout comme l'accroissement du nombre d'insectes pollinisateurs et de la petite faune.

POUR TOUTES QUESTIONS OU RENSEIGNEMENTS SUR...

Le compostage

Service Environnement

0800 874 204 (appel gratuit)
environnement@mairie-vitry94.fr



Les nouvelles techniques à mettre en œuvre

Service Maintenance et Entretien des Espaces Verts

01 43 91 60 72



Site Internet

<https://www.vitry94.fr/la-ville-cadre-de-vie/proprete-et-dechets/>